



Ceres

C A B I N E T

LE PACK CE

C É R È S P R O T E C T I O N J U R I D I Q U E

accompagne les Comités d'Entreprise dans l'exercice de leurs fonctions

Avec le Pack CE, le Cabinet Cérès vous propose des services illimités et 2 niveaux de prestations :

ACCOMPAGNEMENT DU CE ET DES ÉLUS DANS LE BON FONCTIONNEMENT DU CE

Une assistance juridique par mail et téléphone du lundi au vendredi de 9h à 18h.

Des réponses à vos questions sous 48 heures maximum.

L'intervention de juristes en cas de litige pour la défense de vos intérêts.

Une aide à la rédaction de courriers, analyses de documents, contrats, etc.

PROTECTION JURIDIQUE DES SALARIÉS ET DE LEUR FAMILLE

Une assistance juridique par téléphone du lundi au samedi de 9h à 20h.

L'intervention de juristes en cas de litige.

La prise en charge des frais de justice si aucune solution amiable n'est envisageable.



ABONNEMENT POUR LES SALARIÉS

Le Pack CE accompagne les salariés de l'entreprise et leurs familles dans la gestion de leurs problématiques juridiques professionnelles et privées.

RENSEIGNEMENTS JURIDIQUES ILLIMITÉS

Du lundi au samedi de 9h à 20h, numéro non surtaxé, tous domaines de droit.

Une équipe de juristes informe vos salariés de leurs droits et délivre tous les renseignements dont ils peuvent avoir besoin dans le cadre de leur vie privée dans les domaines de droit suivants :

Habitation	Santé et prévoyance	Administration
Consommation	Fiscalité	Famille
Succession	Travail	Pénal

ASSISTANCE EN CAS DE LITIGE

En cas de litige, Cérés Protection Juridique met tout en œuvre pour trouver en priorité une solution amiable et prend en charge les frais de défense en cas de procédure judiciaire.

A tout moment, les salariés et leurs familles conservent le libre choix de l'avocat.



Nous sommes à votre disposition pour toutes questions

PAR TÉLÉPHONE

du lundi au samedi
de 8H à 19H au 09 83 93 46 40

PAR E-MAIL

contact@cabinetceres.fr

PAR COURRIER

CABINET CERES
77, rue d'Auteuil
75016 PARIS

WWW.CABINETCERES.FR

VOS BÉNÉFICES

UN ACCOMPAGNEMENT QUOTIDIEN DU CE

Un soutien permanent au bon fonctionnement du CE.

La sécurisation de vos pratiques juridiques et sociales.

Une maîtrise des leviers sociaux et juridiques.

Un gain de temps sur la gestion du CE.

Des juristes accessibles, sans restriction pour répondre à toutes vos questions.

LA PROTECTION JURIDIQUE POUR LES SALARIÉS DE L'ENTREPRISE ET LEURS FAMILLES

Un libre recours à nos juristes en cas de problèmes juridiques.

Des renseignements illimités, tous domaines de droit, du Lundi au Samedi de 9h00 à 20h00.

Une prise en charge des honoraires et autres frais engendrés dans le cadre d'une procédure judiciaire.

Le libre choix de l'avocat.

